

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON**

2018-03-06

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Simon, tenue le 6 mars 2018, à 20h00 à l'édifice municipal sis au 49, rue du Couvent à Saint-Simon, sous la présidence de Monsieur Simon Giard, maire.

Sont présents : Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Patrick Darsigny, conseiller siège #1
Monsieur David Roux, conseiller siège #2
Monsieur Alexandre Vermette, conseiller siège #3
Madame Angèle Forest, conseillère siège #4
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller siège #5
Monsieur Réjean Cossette, conseiller siège #6

Secrétaire d'assemblée : Madame Johanne Godin, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Ordre du jour**
- 3- Procès-verbaux**
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018
- 4- Période de questions**
- 5- Finances**
 - 5.1 Adoption des comptes payés
 - 5.2 Adoption des comptes à payer
 - 5.3 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2017
- 6- Administration**
 - 6.1 Procédures de vente pour non-paiement de taxes 2016 TROISIÈME ET DERNIER AVIS
 - 6.2 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Reconduction 2018
 - 6.3 Remplacement de la porte d'entrée principale du bureau
 - 6.4 Remplacement du climatiseur au bureau municipal
- 7- Sécurité publique incendie et civile**
 - 7.1 Travaux d'amélioration de la caserne
- 8- Transport routier**
 - 8.1 Réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage) – Appel d'offres
 - 8.2 Mandat pour balayage mécanique des rues
 - 8.3 Demande de permis d'intervention dans l'emprise du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports
 - 8.4 Octroi du contrat d'achat d'un véhicule utilitaire
 - 8.5 Octroi du contrat pour l'exécution de divers travaux de réfection d'une partie du 2e Rang Ouest, d'une partie du 1er Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau ainsi que d'une partie du rang Saint-Georges
- 9- Hygiène du milieu**
 - 9.1 Achat commun d'alun liquide avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
 - 9.2 Inscription à l'assemblée générale annuelle - Organisme de bassin versant de la Yamaska
 - 9.3 Inscription à la Journée d'information municipale sur l'eau
 - 9.4 Vaccination pour l'employé de voirie
- 10- Urbanisme**
- 11- Loisirs et culture**
 - 11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 26 février 2018
 - 11.2 Remplacement de la porte d'entrée principale du Carrefour des Sports
- 12- Avis de motion**
- 13- Règlements**
- 14- Période de questions**
- 15- Correspondance**
- 16- Affaires nouvelles**

17- Clôture de la séance

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire Simon Giard demande aux membres du conseil un moment de réflexion. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 20h01.

2- ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

42-03-2018

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3- PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018

Considérant que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

43-03-2018

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018.

Adoptée

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

5- FINANCES

5.1 Adoption des comptes payés

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de séances antérieures ;

44-03-2018

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu que les comptes payés par chèques C1800029 @ C1800038, par accès « D » L1800016 @ L1800028, par Dépôt Direct P1800033 @ P1800059, par Visa V0010095 et les salaires D1800022 @ D1800047 et P1800001 et P1800002 pour un montant total de **90 866,68 \$** soient approuvés et ratifiés selon la liste présentée.

Adoptée

5.2 Adoption des comptes à payer

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale ;

45-03-2018 En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'autoriser la directrice générale à acquitter la liste des comptes à payer pour un montant de **579,99 \$**.

Adoptée

5.3 Dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année 2017

Considérant la vérification comptable terminée et le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année terminée le 31 décembre 2017 ;

Considérant qu'un avis public relativement au dépôt des états financiers a été émis dans les délais prescrits ;

46-03-2018 En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu d'adopter le rapport financier tel que déposé.

Adoptée

6- ADMINISTRATION

6.1 Procédures de vente pour non-paiement de taxes 2016 TROISIÈME ET DERNIER AVIS

Considérant que les membres du conseil ont analysé les dossiers de propriétaires ayant des taxes impayées ;

47-03-2018 En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu :

1. D'approuver la liste des taxes impayées déposée séance tenante et identifiée par les numéros de matricules suivants :

5263-78-0756 5366-80-3630 5964-31-5925

2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à expédier par courrier recommandé aux personnes endettées envers la municipalité l'avis de procédure de vente pour taxes non payées et dues pour 2016 et suivantes ;
3. D'expédier l'état des taxes impayées 2016 et suivantes à la MRC des Maskoutains afin de vendre les immeubles pour taxes ;
4. Qu'advenant le cas de paiement de taxes 2016 par lesdites personnes avant le 26 mars 2018 que le paiement comprenant capital et intérêts doit être fait en argent comptant ou par chèque certifié émis par une institution financière au nom de la Municipalité de Saint-Simon ;
5. D'informer la commission scolaire de la démarche ;
6. De mandater monsieur Simon Giard, maire ou madame Johanne Godin, directrice générale pour enchérir pour et au nom de la Municipalité de Saint-Simon lors de la vente pour taxes de la MRC des Maskoutains ;
7. Que les montants en dessous de 50,00 \$ soient exonérés.

Adoptée

6.2 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – Reconduction 2018

Considérant qu'un des objectifs formulés dans l'étude Famille-Transport vise à « assurer une desserte en services sociaux et de santé équitables à l'ensemble du territoire de la MRC » ;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales ;

Considérant que depuis l'année 2013, la MRC organise, avec le concours des municipalités locales et le CISSS de la Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Simon souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population ;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS de la Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

48-03-2018

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu :

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Simon à permettre à ses citoyens, au nombre de 1330, de pouvoir recevoir les services de vaccination antigrippale en milieu rural offerts par le CISSS de la Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2018.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS de la Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

Adoptée

6.3 Remplacement de la porte d'entrée principale du bureau

Considérant que le remplacement de la porte d'entrée principale est devenu nécessaire au bureau municipal ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2018 pour effectuer le remplacement de la porte d'entrée principale ;

49-03-2018

En conséquence, il est proposé par Bernard Beauchemin et unanimement résolu d'accepter la soumission de Centre Rénovation A.L. inc. au montant de 7 230,00 \$ plus les taxes applicables afin d'effectuer le remplacement de la porte d'entrée principale du bureau municipal.

Adoptée

6.4 Remplacement du climatiseur au bureau municipal

Considérant que le système de climatisation au bureau municipal est défectueux ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2018 pour effectuer le remplacement du climatiseur ;

Considérant les deux soumissions reçues ;

50-03-2018

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'autoriser l'achat d'un nouveau système de climatisation pour le bureau municipal, de la compagnie Maska réfrigération inc., au montant de 3 575,00 \$, plus les taxes.

Adoptée

7- SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

7.1 Travaux d'amélioration de la caserne

Considérant que selon l'entente de délégation de compétence et de l'article 7 du bail relatif à la location de la caserne fait avec la Ville de Saint-Hyacinthe, les travaux d'entretien et d'amélioration de la caserne sont à la charge de la municipalité ;

Considérant la résolution # 207-10-2017 par laquelle la Municipalité s'engageait à effectuer les travaux nécessaires afin d'améliorer les aires de circulation de chaque côté des véhicules à l'intérieur de la caserne et améliorer le confort et réduire la facture de chauffage de la caserne ;

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2018 pour effectuer les travaux d'amélioration ;

51-03-2018

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu d'accepter l'offre des Constructions PM Morin inc. au montant de 5 500,00 \$ plus les taxes applicables afin d'effectuer les travaux d'amélioration à la caserne.

Adoptée

8- TRANSPORT ROUTIER

8.1 Réparation de la chaussée (rapiéçage de pavage) – Appel d'offres

Considérant que comme chaque année, la municipalité doit procéder à la réparation de la chaussée de ses rues et routes ;

Considérant que selon la loi, tout achat de fourniture de plus de 25 000,00 \$ doit être fait au moyen de soumissions par invitation envoyée auprès d'un minimum de deux fournisseurs ;

52-03-2018

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny, et unanimement résolu de demander des soumissions pour réparation de la chaussée, rapiéçage de pavage de nos rues et routes. Les travaux devront être effectués à plusieurs endroits dans la municipalité, et ce, avant le 15 juillet 2018.

Le prix demandé devra être ventilé de la façon suivante :

- Prix pour taux horaire, équipement et main-d'œuvre (ce prix comprend : 1 paveuse, 1 rouleau, 1 pompe à colasse, 2 camions et 5 employés) ;
- Prix de l'enrobé bitumineux à la tonne métrique ;
- Prix du liant d'accrochage ;

Les soumissions devront être reçues au bureau de la municipalité le jeudi 29 mars 2018 à 11h00 et seront ouvertes le même jour à la même heure. La Municipalité de Saint-Simon ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée

8.2 Mandat pour le balayage mécanique des rues

53-03-2018

Il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de mandater les Entreprises Myrroy inc. pour effectuer le balayage des rues avec un balai mécanique, et ce, selon l'offre reçue le 28 février 2018, à un taux horaire de 112,00\$.

Adoptée

8.3 Demande de permis d'intervention dans l'emprise du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports

Considérant que la Municipalité a reçu des plaintes au sujet de la vitesse dans les rues, à chacune des extrémités du village ;

Considérant que la Municipalité désire acheter des radars pédagogiques (afficheurs de vitesse) qui permettront de sensibiliser les automobilistes à ralentir en zone urbaine ;

Considérant que l'entrée du village sur la rue Saint-Édouard est une route de juridiction provinciale (route 224) ;

Considérant que le secteur de la Municipalité situé sur la rue Saint-Édouard (route 224) est un secteur très urbanisé où plusieurs jeunes familles ont élu domicile ;

Considérant le nombre élevé d'enfants et d'adultes qui circulent sur cette rue, autant aux heures de début et de fin des classes qu'à toute heure de la journée ;

Considérant que la Municipalité doit obtenir une permission du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour installer un radar pédagogique sur la rue Saint-Édouard (route 224) ;

54-03-2018

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu :

- Que la Municipalité demande au Ministère des Transports de lui accorder le permis de voirie nécessaire pour effectuer l'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du village par la rue Saint-Édouard (route 224).
- De mandater madame Johanne Godin, directrice générale pour effectuer une demande de permis dans les emprises du MTMDET afin d'effectuer les travaux d'installation d'un radar pédagogique à l'entrée du village par la rue Saint-Édouard (route 224).

Adoptée

8.4 Octroi du contrat d'achat d'un véhicule utilitaire

Considérant que la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire ;

Considérant l'ouverture des soumissions reçues le jeudi 1^{er} mars dernier en présence de Simon Giard, maire, Martin Berthiaume, directeur des travaux publics et Johanne Godin, directrice générale ;

Considérant que la municipalité a reçu 3 soumissions conformes de :

- | | |
|------------------------------------|-----------------------------|
| - Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée | 37 121,90 \$ taxes incluses |
| - Automobiles Paillé inc. | 36 656,33 \$ taxes incluses |
| - Garage Montplaisir Ltée | 35 867,24 \$ taxes incluses |

Considérant qu'à cet effet, un montant a été prévu au budget 2018 pour effectuer l'achat de ce véhicule ;

55-03-2018

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu :

- Que la municipalité de Saint-Simon octroie le contrat d'achat du véhicule utilitaire Chevrolet Silverado 1500 à Garage Montplaisir Ltée, ce dernier étant le plus bas soumissionnaire conforme.
- D'acquitter ledit montant d'achat dans un délai de dix (10) jours suivant la livraison du camion qui se fera au plus tard le 6 mai 2018;
- D'autoriser le maire, Simon Giard ainsi que la directrice générale Johanne Godin ou en leur absence, leurs représentants à signer tout document inhérent au présent contrat d'acquisition.

Adoptée

8.5 Octroi du contrat pour l'exécution de divers travaux de réfection d'une partie du 2e Rang Ouest, d'une partie du 1^{er} Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau ainsi que d'une partie du rang Saint-Georges

Considérant l'appel d'offres numéro 171-13096-00 publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SEAO) pour des travaux de réfection d'une partie du 2e Rang Ouest, d'une partie du 1er Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau ainsi que d'une partie du rang Saint-Georges ;

Considérant que les élus se déclarent satisfaits des documents présentés, en regard avec ce dossier, et souhaitent procéder aux délibérations sur le sujet présenté ;

Considérant que les soumissions ont été ouvertes le 5 mars 2018 à 14h00 et que les personnes suivantes étaient présentes :

M. Jean Beauchesne, WSP Canada inc.
Monsieur Simon Giard, maire
Monsieur Bernard Beauchemin, conseiller
M. Martin Berthiaume, directeur des travaux publics
Mme Johanne Godin, directrice générale

Considérant que le résultat de l'ouverture des soumissions est le suivant (montant incluant les taxes) :

Entrepreneur	Eurovia Québec Construction inc.	Pavage Drummond inc.	Pavage Maska inc.	Sintra inc.
1 ^{er} Rang	385 194,50 \$	338 247,44 \$	314 566,63 \$	370 736,00 \$
2 ^e Rang Ouest	761 818,50 \$	692 379,97 \$	622 153,94 \$	721 455,00 \$
Rang Bord-de-l'Eau	101 442,00 \$	84 725,93 \$	78 696,92 \$	96 073,40 \$
Rang Saint-Georges	485 610,90 \$	429 827,56 \$	398 503,89 \$	466 468,00 \$
TOTAL AVEC TAXES	1 993 742,27 \$	1 776 571,75	1 625 656,11 \$	1 902 526,58 \$

Considérant que le soumissionnaire le plus bas conforme est Pavage Maska inc. ;

56-03-2018

En conséquence, sur recommandation de notre ingénieur monsieur Jean Beauchesne de WSP, il est proposé par Patrick Darsigny, et unanimement résolu :

- D'accorder le contrat pour l'exécution de tous les travaux visés par l'appel d'offres à Pavage Maska inc. au montant de 1 625 656,11 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à l'approbation finale de la demande de subvention dans le cadre du Programme de réhabilitation du réseau routier local – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local par le ministre.
- Que la somme qui nous sera octroyée du MTQ soit appliquée sur la réfection d'une partie du 2e Rang Ouest, d'une partie du 1er Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau ainsi que d'une partie du rang Saint-Georges. À noter que la municipalité se réserve le droit d'augmenter ou de retrancher le nombre de mètres à paver selon le montant réservé au budget de la présente année.
- Que la participation financière de la Municipalité de Saint-Simon pour ces travaux se fera à même le budget réservé au budget de la présente année et par une appropriation du surplus accumulé ;

- De mandater le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice adjointe, à signer tout document inhérent au présent contrat de réfection d'une partie du 2e Rang Ouest, d'une partie du 1er Rang Ouest et du Rang Bord-de-l'Eau ainsi que d'une partie du rang Saint-Georges.

Adoptée

9- HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Achat commun d'alun liquide avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot

Considérant qu'il est avantageux de faire un achat regroupé avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour l'achat d'alun liquide ;

Considérant la proposition de Kemira Water Solutions Canada reçue le 28 février 2018 pour la fourniture d'alun liquide pour l'année 2018 au prix de 209,00 \$ / tonne métrique liquide, transport inclus ;

57-03-2018

En conséquence, il est proposé par Alexandre Vermette et unanimement résolu de faire l'achat commun d'alun liquide pour l'usine de traitement des eaux usées avec la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, et ce, dans le but de faire des économies le tout pour environ 2 500,00 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

9.2 Inscription à l'assemblée générale annuelle - Organisme de bassin versant de la Yamaska

Considérant que l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV) tiendra son assemblée générale annuelle le jeudi 29 mars 2018, à Bromont ;

Considérant qu'il est opportun qu'un représentant de la Municipalité participe à cette assemblée générale annuelle ;

58-03-2018

En conséquence, il est proposé par Réjean Cossette et unanimement résolu de procéder à l'inscription au coût de 35,00 \$ de monsieur Bernard Beauchemin à l'assemblée générale annuelle de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska qui se tiendra le jeudi 29 mars 2018, à Bromont et de lui rembourser les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Adoptée

9.3 Inscription à la Journée d'information municipale sur l'eau

Considérant que les organismes de bassins versants du Centre-du-Québec (GROBEC, COPERNIC, COGESAF et OBV YAMASKA) et le Conseil régional de l'environnement (CRECQ) lancent la huitième édition de la Journée d'information sur l'eau qui se tiendra le mercredi 21 mars 2018, à Victoriaville ;

Considérant qu'il est opportun qu'un représentant de la Municipalité participe à cette journée d'information sur l'eau ;

59-03-2018

En conséquence, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de procéder à l'inscription au coût de 86,89 \$ incluant les taxes de monsieur Bernard Beauchemin à la Journée d'information sur l'eau qui se tiendra le mercredi 21 mars 2018, à Victoriaville et de lui rembourser les frais sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Adoptée

9.4 Vaccination pour l'employé de voirie

Considérant que dans le cadre de leurs fonctions, les employés affectés au traitement des eaux usées doivent être vaccinés contre le tétanos et contre l'hépatite A et l'hépatite B ;

Considérant que le nouvel employé de voirie, Alain Desbiens doit recevoir ces vaccins ;

Considérant que le CLSC des Maskoutains offre ces vaccins au coût de 195,00 \$;

60-03-2018

En conséquence, il est proposé par Angèle Forest et unanimement résolu d'autoriser une dépense totale de 195,00 \$ plus les taxes applicables, pour la vaccination de monsieur Alain Desbiens.

Adoptée

10- URBANISME

Aucun point

11- LOISIRS ET CULTURE

11.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 26 février 2018

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal de l'assemblée des Loisirs St-Simon du 26 février 2018.

11.2 Remplacement de la porte d'entrée principale du Carrefour des Sports

Considérant que le remplacement de la porte d'entrée principale du Carrefour des Sports est nécessaire ;

61-03-2018

En conséquence, il est proposé par Patrick Darsigny et unanimement résolu d'accepter la soumission de Centre Rénovatio A.L. inc. au montant de 2 350,00 \$ plus les taxes applicables afin d'effectuer le remplacement de la porte d'entrée principale du Carrefour des Sports.

Adoptée

12- AVIS DE MOTION

Aucun point

13- RÈGLEMENTS

Aucun point

14- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne seront inscrits au procès-verbal de cette session, à moins que la majorité des membres du conseil n'en décide autrement dans chaque cas, ou à moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

15- CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du 6 février 2018 ;

Sommaire de la correspondance :

- MMQ : Lettre confirmant que la municipalité recevra une ristourne au montant de 1 269,00 \$ de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ).

16- AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds budgétaires suffisants pour acquitter toutes les dépenses approuvées par les membres du conseil en cette séance régulière du 6 mars 2018.

Johanne Godin, Directrice générale

17- CLÔTURE DE LA SÉANCE

62-03-2018

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par David Roux et unanimement résolu de clôturer la séance à 20h21.

Signé à Saint-Simon ce ____^{ème} jour d'avril 2018.

Simon Giard,
Maire

Johanne Godin,
Directrice générale

Je, Simon Giard, maire ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.